Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026119-DE

L'Isle sur la Sorgue

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-119 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

Afin de répondre aux besoins de la collectivité et de permettre la nomination des agents dans le cadre de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Cette modification consiste à :

- créer des emplois permanents correspondant aux grades listés dans le tableau ci-dessous

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
2	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet
2	Adjoint technique	Temps complet
2	Agent de maitrise principal	Temps complet

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026119-DE

2	Agent de maitrise	Temps complet
1	Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet
2	Adjoint animation principal 1ère classe	Temps complet
1	Assistant de conservation du Patrimoine 1ère classe	Temps complet
1	Attaché principal de conservation	Temps complet
2	Gardien Brigadier	Temps complet

- supprimer des emplois permanents correspondant aux grades listés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de postes supprimés	**GRADE**	**TEMPS DE TRAVAIL/semaine**
5	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet
2	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	Temps complet
1	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Temps complet
4	Adjoint d'animation territorial	Temps complet
1	Assistant de conservation	Temps complet
1	Attaché de conservation	Temps complet

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs et emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire afférente à ces emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,
Vu le budget de la commune,
Vu la délibération DEL2026-095 en date du 22 septembre 2026 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 20 octobre 2026,

VU l'avis favorable de la commission fonctionnement de la commune du 3 novembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes libérés par des départs en retraite ou par mutation ou les agents bénéficiant d'un

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026119-DE

avancement de grade ou d'une promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de créer des postes afin de nommer les agents dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion et ceux bénéficiant d'une promotion interne,

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Considérant qu'il y a lieu de créer des postes afin de nommer les agents suite à des réussites à concours ou à des demandes de changement de filières,

Considérant qu'il y a lieu de créer des postes liés au recrutement en cours notamment pour la police municipale,

Article 1 : d'approuver la modification du tableau de l'effectif du personnel territorial à compter du 15 décembre 2026 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
2	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet
2	Adjoint technique	Temps complet
2	Agent de maitrise principal	Temps complet
2	Agent de maitrise	Temps complet
1	Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet
2	Adjoint animation principal 1ère classe	Temps complet
1	Assistant de conservation du Patrimoine 1ère classe	Temps complet
1	Attaché principal de conservation	Temps complet
2	Gardien Brigadier	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
5	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet
2	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	Temps complet
1	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Temps complet
4	Adjoint d'animation territorial	Temps complet
1	Assistant de conservation	Temps complet
1	Attaché de conservation	Temps complet

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026119-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 10 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire





Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.